

Santa devant le congrès

Après avoir rencontré les différents acteurs de la santé, Thierry Santa se rend aujourd'hui au congrès pour débattre de diverses mesures susceptibles de sauver le Ruamm. Il s'agira d'une commission plénière non publique. Voici les grandes lignes de ce qui doit être débattu par les élus.



Le Ruamm est en déficit chronique depuis sa création au début des années 2000.

Photo Thierry Perron

Par **Philippe Frédière**

■ Recouvrement des cotisations

Le gouvernement propose une amélioration des recettes de cotisations qui s'appuierait sur la mise en œuvre du télépaiement et de la télédéclaration, ce qui est supposé permettre une amélioration annuelle du niveau de recouvrement. C'est ainsi que l'on passerait progressivement de 56,56 milliards de cotisations perçues en 2019, à 61,63 milliards en 2025. Mais dans son document de présentation, le gouvernement reconnaît lui-même que les objectifs qu'il affiche sont « ambitieux, particulièrement pour l'année 2020 » où les cotisations progresseraient de 1,6 milliard.

■ Recours contre les tiers

Il s'agit des sommes que la Cafat est en droit de récupérer auprès d'une personne (ou de son assurance) responsable d'un accident qui a entraîné des frais médicaux et hospitaliers.

Par nature, ces sommes peuvent varier d'une année sur l'autre. Mais l'optimisation du service chargé de cette mission est susceptible d'entraîner une amélioration globale. En 2019, le produit du recouvrement contre les tiers aura été de 389 millions. Le gouvernement espère dépasser le milliard à partir de 2024.

■ Taxes comportementales

Alcool, tabac, bientôt sucre : les taxes comportementales sont affectées à l'Agence sanitaire et sociale qui exerce différentes missions mais qui peut, en cas de besoin, venir en aide au Ruamm. Le montant de ces taxes devrait varier de 1,5 milliard à 2 milliards au cours des cinq prochaines années. La part dévolue au Ruamm devrait être de 1 milliard en 2020, 1,3 en 2021, à nouveau 1 milliard en 2022, puis diminuer ensuite.

■ Participations exceptionnelles

Pour renflouer le Ruamm, l'Agence sanitaire et sociale a été invitée à consentir une participation exceptionnelle de 5,2 milliards en 2019



Le débat aura lieu cet après-midi à huis clos.

Photo : Thierry Perron

et devrait encore mettre la main à la poche en 2020, à hauteur de 2,5 milliards.

■ Dépenses hospitalières

L'exécutif envisage à partir de 2020 de figer les dotations globales de fonctionnement aux hôpitaux. La somme serait fixée à 22,21 milliards par an. Comment stabiliser une dé-

pense qui n'a cessé d'augmenter au cours des précédentes années ? C'est la question que se posent nombre d'observateurs.

■ Coupes sombres

Ce chapitre risque de faire grincer. Le gouvernement propose de rogner sur une série de prestations susceptibles d'engendrer un peu plus d'un milliard d'économies. Parmi elles,

la suppression de la majoration dont bénéficient les médecins référents de patients en longue maladie ; le déremboursement de médicaments réputés à faible efficacité ; l'extension du ticket modérateur, et une participation forfaitaire de 100 F par boîte de médicaments achetée.

■ Réduction des Evasan

Les propositions de l'exécutif portent aussi sur une diminution progressive des Evasan. Leur montant passerait de 5,44 milliards en 2019, à 5,08 milliards en 2025.

Notamment grâce aux greffes de reins et à certaines radiothérapies qui peuvent être désormais réalisées sur place.

■ Cinq milliards d'emprunts

Enfin, à court terme, la Cafat est censée emprunter 5 milliards à elle-même. Concrètement, il s'agit pour le Ruamm d'emprunter, par le truchement de l'Agence sanitaire et sociale, 3,5 milliards au régime des retraites, et 1,5 milliard à celui des prestations familiales.

Création d'un GIP
Parmi les propositions, la création d'un groupement d'intérêt public pour piloter la gestion de la dette.

« Le Ruamm est à l'agonie, la situation est intenable pour les acteurs de la santé et pour les Calédoniens. »

Thierry Santa.

pour sauver le Ruamm

Projet réaliste ou trop optimiste ?

Le conseil d'administration de la Cafat est composé paritamment de représentants des employés et des employeurs. On imagine donc aisément que les uns et les autres n'ont pas la même vision des remèdes à apporter. D'abord pour colmater les fuites financières du Ruamm, ensuite pour résorber son endettement quasi abyssal. Les uns et les autres s'interrogent aussi sur l'efficacité réelle des mesures préconisées.

Au Medef en tout cas, on salue la démarche initiée par Thierry Santa en faisant valoir que ses prédécesseurs ont laissé grossir le problème du déficit structurel du Ruamm sans réagir. On insiste aussi sur la nécessité de faire des économies à long terme, et notamment au CHT. Plusieurs syndicats de salariés attendent d'étudier les propositions de façon plus approfondie avant de se prononcer. A la Fédération des fonctionnaires, Thierry Meyer regrette de ne pas voir figurer son idée de déplaçonner la part des salaires élevés actuellement assujettie à un faible taux de cotisation.

Thierry Santa, pour sa part, s'est dit satisfait de la qualité des échanges avec les uns et les autres, en rappelant qu'en l'état, le plan qu'il propose a vocation à évoluer. « *Au fil des rencontres, nous n'avons pas caché la gravité de la situation* », affirme-t-il dans un communiqué. « *Cette situation appelle une action concertée et partagée pour résoudre véritablement le problème du Ruamm. Car chaque acteur porte une partie de la solution.* »

« *Tous les acteurs rencontrés partagent ce constat. Une majorité est déjà prête à s'engager dans ce plan pour pérenniser le Ruamm. Le gouvernement collégial mettra ensuite en œuvre cette feuille de route dans un dialogue permanent avec les acteurs. La réussite, comme l'échec, seront collectifs* » prévient-il.



Le 29 novembre, les professionnels de santé avaient manifesté devant la Cafat.

Photo Thierry Perron

Parmi les réserves émises par ceux qui se sont penchés sur le dossier, on relève des doutes sur l'estimation d'une progression annuelle de 10 % des cotisations jusqu'en 2025 dans un contexte économique toujours morose.

« Economies de fonctionnement grâce au numérique »

Le projet de dérembourser certains médicaments pose aussi question. Il va impliquer des sacrifices financiers de la part des utilisateurs.

La question de la réduction des dépenses de fonctionnement de la Cafat à hauteur de 10 %

(soit 500 millions) est également sujette à interrogation. Le gouvernement souhaite la mettre en œuvre dès l'année 2020 pour ensuite la stabiliser. Mais cela suppose d'aller au bout du processus entamé de digitalisation et de numérisation.

Dernier sujet d'inquiétude déjà exprimé par l'intersyndicale des retraités : le prêt de 5 milliards qui serait consenti au Ruamm pour partie par la caisse de retraite et pour partie par celle des prestations familiales. Les organisations partenaires de la Cafat demandent des garanties de la Nouvelle-Calédonie, un vote au congrès, un échéancier de remboursement le plus bref possible (trois à cinq ans maximum) ainsi que la fixation de taux d'intérêt.

Rencontres marathons

Depuis l'annonce de la suspension des paiements aux professions libérales de santé, Thierry Santa a rencontré tour à tour la Cafat, les professions de santé, les organisations patronales et salariales.

Vendredi 29 novembre, il avait été accueilli sous les huées de manifestants devant les grilles de la Cafat. Il est allé y présenter l'ébauche de son plan de sauvetage du régime unifié d'assurance maladie maternité. Le même jour dans l'après-midi, il a rencontré les directions des différentes mutuelles (mutuelle du commerce, mutuelle du nickel, mutuelle des fonctionnaires, des professions libérales, etc.)

Mercredi 4 décembre, il a rencontré les principaux responsables d'établissements hospitaliers publics : Jacqueline Bernut et Dominique Cheveau pour le CHT, M. Palombo pour le CHS et la présidence de la province Nord pour le CHN.

Le même jour dans l'après-midi, c'était au tour des responsables d'établissements de santé privés, dont ceux de la clinique île Nou-Magnin.

Jeudi 5 décembre, il a rencontré les représentants des principales professions de santé (orthophonistes, infirmiers libéraux ; kinésithérapeutes, ambulanciers, médecins, dentistes, pharmaciens, biologistes, sages-femmes, ainsi que les directions des trois provinces.

Enfin jeudi 12 décembre, il a rencontré tour à tour les organisations syndicales de salariés, puis les organisations patronales qui gèrent la Cafat.

Cet après-midi, il prendra la parole devant le congrès, mais lors d'une séance qui n'est pas ouverte au public.